

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Rue Marguerite Durand - Acquisition du sol de rue et engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal**

Mme LEMOUZY, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Etat a mis à la disposition de la Société Nationale Immobilière, par bail emphytéotique, un tènement foncier rue Colonel Quantin pour la réalisation d'un programme de quatre-vingt cinq logements.

Par arrêté du 13 mars 2006, cette société a été autorisée à construire trente-sept logements, représentant la deuxième tranche de la résidence Pierre Huguenev et comprenant la réalisation d'une voie de desserte.

Cette dernière, dénommée rue Marguerite Durand, est terminée et possède les caractéristiques techniques et un état d'entretien permettant d'envisager son acquisition, en vue de son classement dans le domaine public communal.

Il est proposé de procéder à l'acquisition, sur la Société Nationale Immobilière, d'une parcelle cadastrée section AL n°159 p, et sur l'Etat, des parcelles cadastrées section AL n°s178p, 181p et 186p, constituant l'emprise de la rue Marguerite Durand, d'une superficie totale d'environ 5 350 m², moyennant le prix d'1€ symbolique par acte, et d'engager les formalités administratives préalables à son classement dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

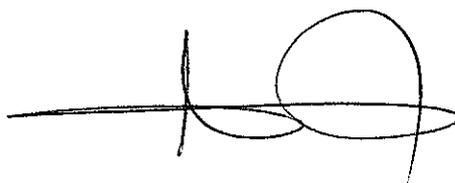
1- décider l'acquisition par la Ville, sur la Société Nationale Immobilière - 100, avenue de France - 75013 Paris, d'une parcelle cadastrée section AL n°159p, et sur l'Etat - Ministère de la Défense, des parcelles cadastrées section AL n°s178p, 181p et 186p, constituant l'emprise de la rue Marguerite Durand, d'une superficie totale d'environ 5 350 m², moyennant le prix global d'1 € symbolique ;

2- dire qu'il sera procédé à ces acquisitions par actes administratifs ;

3- décider d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal de la rue Marguerite Durand ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

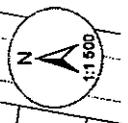
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 42/10/09



Propriété ETAT- Ministère de la Défense

Propriété S.N.I.

SECTION : AL

